

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3184)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL98

présenté par
M. Brindeau

ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« dont des représentants des associations familiales, des fondations, des jeunes et des étudiants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à préciser la liste des membres du CESE afin de s'assurer d'une juste représentation des associations familiales, des fondations, des jeunes et des étudiants